

Délibération N°2025-58

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 octobre 2025
sous la présidence d'Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** l'acte N°2025-08 du Conseil d'administration du 11 juillet 2025 présentant les lettres de mission des Vice-présidents;
- Vu** l'arrêté N°2025-320 en date du 16 juin 2025 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ, en qualité de Vice-Président en charge de la stratégie budgétaire ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur l'évolution du périmètre d'une vice-présidence

Conformément à la lettre jointe en annexe, un nouveau périmètre relatif à la mise en œuvre du suivi des conditions de retour à l'équilibre de l'établissement est ajouté à la mission de M. Sébastien SOULEZ.

M. Sébastien SOULEZ prend le titre de « Vice-président en charge de la stratégie budgétaire et de la mise en œuvre du suivi des conditions de retour à l'équilibre ».

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'évolution du périmètre de cette Vice-Présidence, à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 26
Dont :
Pour : 21
Contre : 3
Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 20 octobre 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 24 octobre 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 24 octobre 2025